

FICHE PRODUIT VTC

1. LA CIBLE

- Les conducteurs indépendants de voiture de transport avec chauffeur VTC ou petites remises, titulaires de leur entreprise individuelle en leur nom propre (Auto-entrepreneur, EURL, EIRL ou SASU)
- Les bons conducteurs d'au moins 27 ans ayant un bonus compris entre 0,85 et 0,50 et un permis d'au moins 5 ans

2. LES GARANTIES

FORMULES ET GARANTIES	FORMULE 1	FORMULE 2	FORMULE 3
Responsabilité Civile	✓	✓	✓
Responsabilité Civile professionnelle	OPTION	✓	✓
Défense Pénale et Recours Suite à Accident	✓	✓	✓
Assistance sans franchise kilométrique avec véhicule de remplacement à usage privé	✓	✓	✓
Protection du conducteur Jusqu'à 250 000 €	✓	✓	✓
Vol ou tentative de vol		✓	✓
Incendie		✓	✓
Bris de glaces		✓	✓
Catastrophes Naturelles		✓	✓
Catastrophes Technologiques		✓	✓
Événements climatiques		✓	✓
Attentats et Actes de terrorisme		✓	✓
Emeutes et mouvements populaires		✓	✓
Pertes financières pour les véhicules acquis en LOA ou LLD		✓	✓
Indemnités journalières de 75 € en cas d'immobilisation du véhicule suite à un sinistre		✓	✓
Effets et objets personnels du chauffeur Jusqu'à 800 €		✓	✓
Indemnisation en valeur d'achat 12 mois			✓
Dommmages Tous Accidents			✓

OPTIONS	FORMULE 1	FORMULE 2	FORMULE 3
Responsabilité Civile Professionnelle	✓		
Protection juridique Jusqu'à 13 500 €	✓	✓	✓
Extension de la garantie protection du conducteur Jusqu'à 500 000 €	✓	✓	✓
Extension de la garantie indemnisation en cas d'immobilisation du véhicule Jusqu'à 150 € par jour		✓	✓
Extension de la garantie Effets/Objets personnels du chauffeur Jusqu'à 1 500 €		✓	✓
Bagages et marchandises transportés Jusqu'à 5 000 €		✓	✓
Indemnisation en valeur majorée Valeur à dire d'expert majorée de 25% pour les véhicules jusqu'à 36 mois			✓

3. LES FRANCHISES

Franchise BDG (non applicable en cas de réparation)	200 € / 300€ pour le toit panoramique (F3 uniquement)	
	CLASSE	Montant
Incendie –Événements climatiques – Vol	A à N	660 €
Emeutes et mouvements populaires - Attentats et actes de terrorisme	O à S	825 €
Dommages Tous Accidents	T	1 500 €
Protection du conducteur	Franchise relative en Atteinte Permanente à l'Intégrité Physique et Psychique de 10% pour la garantie incluse OU Franchise relative en Atteinte Permanente à l'Intégrité Physique et Psychique de 5% pour la garantie optionnelle	
Seuil d'intervention DPRSA et PJ	300 €	
Effets et objets personnels du chauffeur	150 €	
Bagages et marchandises transportés	Franchise 10% avec minimum de 150 €	
Franchise conducteur non dénommé (Permis >= 3 ans)	2 500 €	
Franchise Conducteur Novice (Permis < 3 ans ou <24 mois assurance) <i>Franchise cumulable</i>	2 500 €	
Catastrophes Naturelles	Franchise légale	

4. LES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

→ VEHICULE :

- Véhicule dont le **groupe est ≤ à 39 et la classe ≤ T.**
- Véhicules 4 roues <3.5T immatriculés en France.
- En conformité avec les dispositions en vigueur pour effectuer du transport de personnes à titre onéreux.
- Véhicule de série courante n'ayant subi aucune modification.
- Véhicule n'ayant pas subi d'interruption d'assurance de plus de 3 mois.
- **Un seul véhicule assurable par souscripteur.**



Le certificat d'immatriculation doit être au nom :
- De l'assuré ou d'un organisme de financement
- D'une personne morale si le conducteur est le gérant (EURL, EIRL ou SASU)

→ DATE D'EFFET :

- Au plus tôt, le jour de la saisie sur le www.sollyazarpro.com.
- Effet différé possible jusqu'à 3 mois.

→ LES USAGES :

VTC

Le véhicule est conduit par le souscripteur exclusivement exerçant son activité de VTC. **SONT EXCLUS LES VEHICULES A USAGE PRINCIPAL OU EXCLUSIF** de transport à titre onéreux de marchandises pour le compte de tiers ou de transport de matières dangereuses.

→ SOUSCRIPTEUR / CONDUCTEUR :

- Personne physique âgée de **27 à 67 ans.**
- **CRM de 0.50 à 0.85.**
- **Détenteur de la carte professionnelle et des agréments (licence ou carte de circulation) à son nom en tant que, petites ou grandes remises, VTC et n'étant pas locataire gérant d'une licence.**
- Antécédents d'assurance : assuré **33 mois minimum** sur les 36 derniers mois.
- Le souscripteur est le conducteur exclusif du véhicule assuré.
- Titulaire du permis de conduire depuis 5 ans et ayant déclaré au maximum 4 sinistres au cours des 36 derniers mois (4 sinistres matériels non responsables, 2 matériels de responsabilité totale ou partielle, deux sinistres bris de glaces et un seul vol/incendie ou corporel non responsable) sur les 36 derniers mois.
- Le conducteur n'a subi aucun contrôle d'alcoolémie et /ou stupéfiants positif, ni commis de délit de fuite, refus d'obtempérer ou de se soumettre à un dépistage au cours des 60 derniers mois.
- Au cours des 60 derniers mois il n'a pas fait l'objet d'une suspension, retrait ou annulation de permis de conduire supérieur à 60 jours.
- Il n'a pas fait l'objet d'une nullité de contrat ou résiliation par un précédent assureur quel qu'en soit le motif au cours des 60 derniers mois.
- Domicilié en **France** Métropolitaine.

5. AVANTAGES ET TARIFS

→ VALEUR A NEUF (F3) :

Pour les véhicules neufs de moins de 12 mois de mise en circulation, l'indemnisation en cas de sinistre se fait sur la base de la valeur à neuf du véhicule.

→ CHEQUE FIDELITE :

Mise en place du programme **Chèque Fidélité "Bonne Conduite"** qui délivre un crédit de franchise à hauteur du tiers du montant de la franchise par an (dès la F2, sans sinistre ou au maximum un sinistre non responsable avec tiers ou bris de glaces).

→ REMUNERATION COURTIER :

COMMISSIONNEMENT

Taux de commission fixe de 10%

Possibilité de frais supplémentaires prélevés et reversés à 100% :

Frais de courtage annexes d'adhésion de 0 à 300 €

Frais de courtage annexes de 0 à 8 €/mois

→ FLEXIBILITE A LA SOUSCRIPTION :

- Fractionnements multiples autorisés : Mensuel / Trimestriel / Semestriel / Annuel
- Paiement à la souscription par prélèvement ou par carte bancaire. Choix de la date de prélèvement des primes à venir entre le 1er, 5 ou le 10 du mois.

6. LA SOUSCRIPTION ET LA GESTION

→ RAPIDITE ET SIMPLICITE DE LA SOUSCRIPTION :

- Prise de garantie immédiate via le site www.sollyazarpro.com avec attribution d'un numéro de police et édition de la carte verte temporaire d'une durée d'un mois.
- Carte verte définitive délivrée après le premier paiement de la prime et le retour des pièces à fournir.

Un espace de tarification simple et intuitif qui vous permet :

- D'accéder à toutes les informations utiles comme les documents contractuels disponibles en téléchargement sur www.sollyazarpro.com.
- Un formulaire allégé et agrémenté de bulles d'aides tout au long du parcours.

→ PIECES A FOURNIR A LA SOUSCRIPTION :

- Dispositions Particulières signées.
- Relevé d'information de moins de deux mois justifiant des antécédents sur les 36 derniers mois.
- Photocopie recto/verso du permis de conduire Européen en cours de validité autorisant la conduite du véhicule garanti.
- Photocopie de la carte grise du véhicule assuré.
- Photocopie de la carte professionnelle VTC
- Le mandat de prélèvement SEPA signé.

Ces documents sont indispensables à la bonne gestion du contrat. A défaut de réception de l'un d'eux, nous pourrions être amenés à résilier le contrat en adressant au souscripteur une lettre recommandée avec préavis de 10 jours.

→ **QUALITÉ DE LA GESTION :**

- Délais de gestion des sinistres très rapides, déclarations traitées en 48h à réception du dossier.
- Déclaration des sinistres par email à sinistreiard@sollyazar.com ou par téléphone.
- Ligne téléphonique dédiée pour vous accompagner ainsi que vos clients dans la réalisation des avenants, la déclaration des sinistres, et toute autre question liée au contrat.
- Règlement des primes impayées directement par le client en carte bancaire sur une plateforme sécurisée.

VOS CONTACTS

SERVICE COMMERCIAL

01 40 82 81 49

60 rue de la Chaussée d'Antin
75439 Paris cedex 09

service-commercial@sollyazar.com

GESTION

01 8005 5000 + 111

60 rue de la Chaussée d'Antin
75439 Paris cedex 09

productioniardi@sollyazar.com
sinistreiard@sollyazar.com